

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
9

Membres excusés  
avec procuration  
3

Membres excusés  
2

Membre absent  
1

Séance du jeudi 5 décembre 2024  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le cinq décembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

**Présents : 9**

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Danielle GRUMET,  
Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, M. Raphaël SPADARO,  
M. Eddie WAESELYNCK, M. Fernand THUET

**Excusés avec procuration : 3**

Mme Josiane FORÊT, procuration à Mme Danielle GRUMET  
M. Mathieu GARÉ, procuration à M. Fernand THUET  
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Valérie MEYER

**Excusées : 2**

Mme Rachel BAECHTEL  
Mme Dominique SCHNEIDER

**Absent : 1**

M. Gilbert GOEPFERT

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2024

DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**4. Approbation des secours de Noël**

À l'occasion des fêtes de fin d'année, il est de tradition que le C.C.A.S. remette un bon d'achat de Noël aux personnes les plus nécessiteuses de Rixheim d'une valeur de 50 € par foyer sans enfant, ou avec 1 seul enfant ainsi que deux bons d'achat pour les foyers avec 2 enfants et plus.

Ces bons sont valables jusqu'au 31 décembre 2024 et peuvent être utilisés auprès des magasins Intermarché ou Leclerc.

Les bénéficiaires désignés devront avoir un suivi actif au C.C.A.S. au moment de la remise du bon (novembre et décembre).

De plus, les agents en contrat aidé Parcours Emploi Compétences (PEC), bénéficient également des bons d'achat de Noël en raison de la faible prime de fin d'année qui leur est octroyée au vu de leur contrat.

Compte-tenu de l'évolution possible du nombre de bénéficiaires au courant du mois de décembre, il est proposé de prévoir 6 bons de 50 € supplémentaires en cas de nécessité.

.../...

	<u>Nombre de foyer sans enfant ou avec 1 enfant*</u> (1 bon de 50 €)	<u>Nombre de foyer avec 2 enfants* et plus</u> (2 bons de 50 €)	<u>Nombre de bons d'achat de Noël proposés d'une valeur de 50 € chacun</u>
<b>Bénéficiaires suivis par le CCAS</b>	<b>3</b> soit 150 €	<b>1</b> soit 100 €	<b>5 bons</b> pour un montant total de <b>250 €</b>
<b>Agents en contrat PEC</b>	<b>3</b> soit 150 €	<b>3</b> soit 300 €	<b>9 bons</b> pour un montant total de <b>450 €</b>
Bons prévisionnels pour d'éventuels nouveaux bénéficiaires au mois de décembre			<b>6 bons</b> pour un montant total de <b>300 €</b>
			<b>20 bons</b> pour un montant total de <b>1 000 €</b>

\*enfants jusqu'à 18 ans

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de maintenir la valeur unitaire de chaque bon d'achat de Noël attribué à 50 € (cinquante euros),
- de maintenir l'attribution d'un bon d'achat de Noël par foyer sans enfant ou ayant un enfant et deux bons d'achat de Noël par foyer ayant deux enfants et plus,
- d'imputer la somme correspondante en section de Fonctionnement au titre des charges générales – 65133 « secours d'urgence ».

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :



*Valérie MEYER*  
Valérie MEYER